Mairie de VILLENEUVE LES MAGUELONE

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à :

Mairie de VILLENEUVE LES MAGUELONE Place Porte St Laurent

2 : 04 67 69 75 75

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier nº: DP 34337 24V0099

Déposé le 08/07/2024 Affichée le 13/06/2024

Demandeur: MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Adresse des travaux : Chemin départemental Pevreficade

34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

Destinataire:

Montpellier Méditerranée Métropole 20 Place Zeus 34000 MONTPELLIER

Certificat de non opposition en application de l'article R.424-13 du Code de l'urbanisme

Monsieur,

Votre demande de Déclaration Préalable déposée dans mes services le 08/07/2024 et concernant des travaux à exécuter à l'adresse figurant dans le cadre ci-dessus a été enregistrée sous le numéro inscrit en référence.

Une décision devait vous être notifiée avant le : 08/08/2024

En l'absence de réponse à votre demande, je certifie que vous êtes titulaire d'une décision de non opposition à la demande susmentionnée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

VILLENEUVE LES MAGUELONE, le

18 SEP. 2024

Par délégation du Maire,

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.